

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 33

JANVIER 2024

L'EDITO

Dans ce numéro, nous revenons sur les mobilisations de citoyens nîmois contre certains projets d'aménagement engagés par la ville ou l'agglomération.

Nous avons invité deux citoyens, bien informés, à nous présenter leurs analyses de la situation.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro :

Catherine BERNIE-BOISSARD, Isabelle POUSSIER,
Françoise OHEIX, Véronique PINGUET-MICHEL,
Jacque DENIS et Claude ALLET

Le développement urbain est-il nécessairement opposé au bien-être collectif ?

Depuis plusieurs mois, l'opinion publique est saisie d'une question majeure : peut-on concilier les grands projets, les travaux de protection, la densification urbaine avec le "droit à la ville" individuel et collectif ?

Nous avons rencontré Mme Lingenieur et M. Desquartiers, deux citoyens bien avertis sur ces sujets.

Mme Lingenieur :

N'oublions pas que l'année 2024 marque le 10^e anniversaire de terribles inondations, notamment à Camplanier. Et gardons le souvenir de la catastrophe du 3 octobre 1988. La ville est vulnérable et doit être protégée. Par exemple, le projet d'ouvrage hydraulique reliant le site Hoche jusqu'au square Wladimir Guiu a pour objectif la protection des personnes et des biens. Certes, **des arbres vont disparaître, des habitudes vont être modifiées, mais l'importance des enjeux mérite ce sacrifice.**

M. Desquartiers :

Le dossier soumis à enquête publique indique que l'impact du Cadereau des Limites sera marginal sur le patrimoine végétal du quartier et sur la mobilité des piétons. Le square Guiu est actuellement un lieu de repos et de rencontre, de culture, d'activités sportives. **Nîmes Métropole prévoit de détruire la totalité du square afin de dégager une place nette** pour stocker les engins et matériaux ! De part et d'autre du parc de profonds cani-



Square GUIU : Zone à détruire (ZAD)

veaux vont être construits. **La continuité du trottoir** du nord du Chemin des Limites **sera supprimée** car les trottoirs longeant le parc seront remplacés par des glissières pour empêcher que les voitures tombent dans les caniveaux. C'est inouï qu'à notre époque on ne sache pas concilier la protection des habitants et l'identité populaire d'un quartier de garrigue où l'on vit comme dans un village. Surtout que la réussite d'un tel aménagement suppose que très en amont les habitants soient informés, associés à sa co-construction.

Mme Lingenieur :

Si la défense d'un square de quartier est naturelle et légitime, elle ne doit pas faire l'impasse sur un projet dont l'utilité publique est manifeste ! Ces travaux s'inscrivent en effet dans le cadre d'un dispositif global dont **l'objectif est la protection de plusieurs milliers d'habitants, de centaines de bâtiments, d'entreprises et de commerces** qui reçoivent du public. Par ailleurs, à l'issue des travaux, le Square Guiu sera entièrement revégétalisé et réaménagé. Les dommages occasionnés ne seront que temporaires.

M. Desquartiers :

Pour le comité de quartier concerné, **on peut très bien réaliser les ouvrages hydrauliques prévus sans abattre tous les arbres et en préservant une continuité des cheminements piétons.**

Ce n'est malheureusement pas le seul exemple de projet imposé sans concertation. Passons d'Est en Ouest, du côté de Puech du Teil. En 3 ans, on a construit dans cet

îlot de verdure 21 immeubles accueillant 860 logements. Et sans doute bientôt 36 de plus dans 4 nouveaux bâtiments. **La mairie a signé les yeux fermés des permis de construire** sans penser aux aménagements pour l'accueil des commerces, des services, des transports publics, sans parler de la "dévégétalisation" à grande échelle.

Où est la protection contre les effets du changement climatique ? **Quid de l'adaptation au réchauffement de l'une des villes les plus exposées de France ?** Autre exemple : le parking du programme des Hauts de Camplanier est inondable par forte pluie. À cet endroit-là en 1988 il y a eu 1,50 m d'eau. Mais la Ville ne s'est pas opposée à cette opération ...



Mme Lingenieur :

Vous y allez un peu fort. Si les différents programmes immobiliers de Puech du Teil contribuent à une dévégétalisation temporaire, difficile à accepter pour les riverains,

il faut noter qu'une ligne de bus Tango dessert ce même quartier, bien relié à la ville. Il ne faut pas laisser croire que la Ville est indifférente aux préoccupations des habitants. **Un « Guide pour la qualité des logements et du cadre de vie » vient d'être adopté.** Il vise à "préserver notre art de vivre, à intégrer les nouveaux projets dans notre richesse patrimoniale et historique."

Ce guide très complet comprend 12 cibles, 12 objectifs sur lesquels les promoteurs et les aménageurs devront prendre des engagements s'ils veulent obtenir un permis de construire. Pour les élus, il y a de l'attractivité de notre ville, de la qualité de vie de nos concitoyens. **De nombreuses exigences environnementales y sont détaillées.**

La ville de Nîmes a d'ailleurs obtenu le label Territoire Engagé pour la Nature.

M. Desquartiers :

Ce fameux guide n'est qu'un ensemble de bonnes in-

tentions, qui n'ont aucun impact réglementaire, et qui au surplus n'ont jamais fait l'objet de concertation. Les comités de quartier ont raison d'attendre la révision du PLU, qui seule aura un effet sur l'attribution des permis de construire.

Encore que lorsque l'on sait que le premier PLU a été adopté en 2004, et le suivant en 2018 seulement, on se demande s'il faudra attendre le même laps de temps pour le prochain ... Ce qui renforce l'exigence d'une vigilance citoyenne accrue, voire le dépôt de recours, pouvant éviter une dégradation de l'environnement urbain.

Dans une ville qui perd de la population, est-il indispensable d'urbaniser les zones végétalisées ?

Mme Lingenieur :

Cette baisse de population, depuis quelques années, **n'est pas alarmante**, si j'en crois l'adjoint aux finances de la ville, M. Pascal Gourdel, qui déclarait il y a un an à la Gazette de Nîmes (05/01/23) : "Depuis 2001, la volonté du maire Jean-Paul Fournier a toujours été de maîtriser l'évolution de la population nîmoise".

M. Desquartiers :

Tout se passe donc comme si vous vous accommodiez d'une attractivité limitée de la ville, en continuant d'ignorer les effets du réchauffement climatique, avec des logements rares et chers, des transports publics peu performants.

Et que faites-vous de la parole des habitants, du square Guiu jusqu'à Puech du Teil ? **Les comités de quartier, comme nombre d'associations, demandent un véritable partenariat citoyen.** La forme d'une ville ne s'esquisse pas lors de chaque échéance municipale, elle se réfléchit, s'élabore et se construit tous les jours.

Sans conclure :

Comment réussir à faire dialoguer ceux qui font la ville et ceux qui y vivent ? S'agit-il de dépasser les incompréhensions entre les techniciens et les citoyens ? Ou bien que les élus aient la volonté d'organiser une réelle concertation bien en amont de la conception et de l'adoption des projets ?

N'est-ce pas la base de la construction de Nîmes des années à venir ? Qu'en pensez-vous ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>